

N° 2/2.11

PREAVIS N° 49/12.10

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 175'000.00 TTC POUR LA RENOVATION INTERIEURE DE L'ANCIENNE CUVE DU RESERVOIR DU MORAND, SUBSIDE DE L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier l'objet mentionné ci-dessus était composée de Mmes et MM. Anne-Catherine AUBERT, Cedric FAVRE, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Nicola LOFOCO, Vincent TETAZ, Jean-Bernard THULER et Didier BRÜGGER, président-rapporteur.

Elle s'est réunie le 15 décembre 2010, à 18 h 30, dans la salle du premier étage de l'Hôtel de Ville, en présence de MM. Frédéric JOMINI, municipal Infrastructures et Energies, et Alain JACCARD, chef de service, pour les explications techniques.

Nous les remercions vivement pour les renseignements fournis, ainsi que pour leur réponses à toutes nos questions.

1 PREAMBULE

Le préavis de la Municipalité N° 49/12.10 contient les données techniques, historiques ainsi que le processus de rénovation de ladite cuve. Des photos de la cuve sont à disposition auprès du Bureau.

2 ASPECTS TECHNIQUES

La commission s'est particulièrement penchée sur les questions suivantes :

2.1 Appareillage

A la question s'il est possible de réutiliser ou recycler une partie des pièces de l'appareillage, il est répondu que, vu l'état des pièces, très usagées, elles doivent être changées. L'ECA impose d'ailleurs un plus gros débit ainsi qu'une cuve permettant la garantie d'une réserve de 900 litres/minute (l'ancien était de 300 litres/minute), par exemple pour les pompiers, en cas de sécheresse entre autres.

2.2 Durée

Après les trois jours nécessaires à la vidange de la cuve, les travaux à proprement parler demandent environ deux mois et comprennent plusieurs études de la qualité de l'eau. La durée de vie de la nouvelle étanchéité est estimée entre 20 et 30 ans.

2.3 Garanties

Les garanties sur les travaux (fers d'armature dans le béton, étanchéité) sont comprises dans les honoraires des ingénieurs.

2.4 Matériaux

Les études préalables, les travaux réalisés dans les autres cuves de Grancy et Echichens ainsi que les explications fournies confirment le choix judicieux des méthodes et matériaux, autant pour le traitement anti-corrosion des fers d'armature, la réfection du béton que la résine garantissant l'étanchéité intérieure de la cuve.

2.5 Protection de la nature

Tous les aspects de la protection de la nature sont pris en compte, à savoir que les travaux auront lieu en hiver, lorsque le débit est au plus bas et que le nouveau réservoir construit en 2009 permet également de ne pas réduire le flux de la Morges.

2.6 Aspects financiers

La taxe de revente de l'eau aux autres communes ainsi que les avoirs disponibles couvrent en totalité l'amortissement des frais engendrés.

3 CONCLUSION

Les conditions d'exploitation permettent actuellement de procéder à cette réfection, nécessaire au bon maintien de la cuve. La commission ayant reconnu le bien-fondé du préavis, a décidé à l'unanimité de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.00 TTC pour la rénovation intérieure de l'ancienne cuve du réservoir du Morand, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 8'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Didier Brügger

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 février 2011.